Annexe 2. Récapitulatif des actions à réaliser (auto-diagnostic)

Récapitulatif des actions à réaliser (auto diagnoctic)

Date de l'auto-diagnostic : .....

Professionnels ayant conduit ce diagnostic

Cet auto diagnostic peut être réalisé à l'occasion d'un changement de direction ou de personnel, ou à intervalle régulier pour identifier les avancées des actions.

	Oui	En cours	Non
ÉQUIPE DE DIRECTION/GOUVERNANCE			
• Formaliser l'axe bientraitance/maltraitance au sein du projet d'établissement/projet associatif, porter réellement le sujet (décret n° 2024-166 du 29 février 2024 des ESSMS)	☐	☐	☐
• Se former et prévoir un plan de formation pour l'ensemble du personnel (bientraitance/ prévention maltraitance en lien avec les spécificités de la population accueillie, sciences humaines, empathie, etc.)	☐	☐	☐
• Faire connaître les droits des usagers (ex : mention dans livret d'accueil et affichage, diversification des supports, garantir les droits de visites et d'allers et venir effectifs, proches aidants, remise d'un document récapitulatif)	☐	☐	☐
• Alerter/déclarer auprès des tutelles les situations de maltraitance (déclaration = engagement dans une démarche qualité)	☐	☐	☐
• Organiser les relations avec les représentants des usagers pour leur participation dans la vie de l'établissement et les RETEX	☐	☐	☐
• Identifier et gérer les risques de maltraitance et organiser des retours d'expériences	☐	☐	☐
• Mettre en œuvre une communication régulière sur ce sujet pour maintenir une dynamique (sujets : RETEX, actions réalisées, organisation d'un évènement de communication annuel, etc.)	☐	☐	☐
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES			
• Se former, planifier et mettre en œuvre la gestion des compétences et de recrutement	☐	☐	☐
• Repérer les risques de RPS, d'usure professionnelle, de *burn out*, et établir un plan de prévention et de QVT	☐	☐	☐
• Assurer un personnel en nombre suffisant	☐	☐	☐
• Solliciter et informer des instances professionnelles (CSSCT, CSE, autres instances selon secteur) pour la prévention des RPS et des situations de maltraitance	☐	☐	☐
• Les impliquer dans la recherche de solutions	☐	☐	☐

	Oui	En cours	Non
MANAGEMENT/ENCADREMENT			
• Se former, repérer et sensibiliser régulièrement les équipes aux risques et signaux faibles relatifs à la personne accompagnée et aux professionnels (RPS, *burn out*, santé fragilisée, temps de repos, répartition des tâches)	☐	☐	☐
• Repérer les risques relatifs à l'organisation de travail et les traiter ; anticiper les moments sensibles (congés, accueil, etc.)	☐	☐	☐
• Valoriser les bonnes pratiques, le repérage et les mesures de prévention ; assurer le retour d'information aux équipes	☐	☐	☐
• S'assurer de la bonne connaissance et de l'application des procédures, et sensibiliser les équipes aux signaux d'alerte	☐	☐	☐
• Favoriser les espaces de paroles des professionnels et des usagers et les démarches participatives	☐	☐	☐
• Participer et veiller à la réalisation des 4 séances de RETEX	☐	☐	☐
• S'assurer de la bonne connaissance des droits des usagers dans les services et prendre les mesures nécessaires	☐	☐	☐
PROFESSIONNELS PRENANT EN CHARGE LA PERSONNE			
• Se former, et personnaliser les accompagnements (besoins et attentes spécifiques de la personne recueillis et actualisés)	☐	☐	☐
• Repérer des signaux faibles de la personne accompagnée mais également des collègues en difficultés	☐	☐	☐
• Alerter en cas de situation, échanger entre professionnels en cas de doute	☐	☐	☐
• Formaliser, coconstruire avec la personne, et actualiser régulièrement le projet personnalisé (d'accompagnement, de soins, de vie, etc.)	☐	☐	☐
• Recourir au questionnement éthique en cas de difficultés, prise de recul des pratiques en sollicitant l'espace/comité d'éthique en cas de besoins	☐	☐	☐
RÉFÉRENTS			
• Se former et se faire connaitre auprès du personnel et des personnes accompagnées pour répondre à leurs besoins et interrogations	☐	☐	☐
• Organiser, animer les RETEX, l'instance spécifique, s'assurer de l'application des procédures	☐	☐	☐
• Être en soutien auprès des équipes	☐	☐	☐
• Former et sensibiliser en interne	☐	☐	☐
• Recourir à la médiation en cas de conflits	☐	☐	☐
• Réaliser un bilan annuel des situations, des signaux faibles et des mesures prises de prévention	☐	☐	☐
REPRÉSENTANTS DES USAGERS			
• Se former	☐	☐	☐
• Participer aux réunions de concertation et aux RETEX	☐	☐	☐
• Rappeler aux personnes/professionnels le droit des usagers et s'assurer de leur application	☐	☐	☐
• Donner un avis	☐	☐	☐
• Alerter	☐	☐	☐
• Participation au projet d'établissement et aux différentes instances	☐	☐	☐

COMMENTAIRES